

En 2025 le SICTOM EST assure, en régie la collecte des communes : représentant une population de **34 931** habitants

Envoyé en préfecture le 24/01/2025	
Reçu en préfecture le 24/01/2025	
Publié le	
ID : 032-253201065-20250122-001_2025-DE	

Les élus du SICTOM EST :

Le Conseil Syndical du SICTOM EST composé de 2 délégués par commune, soit 120 au total. **La compétence déchets appartient aux communautés de communes** qui ont transféré la gestion de la collecte au SICTOM EST et qui désignent les délégués.

Le Président est Monsieur Patrick DUBOSC.

- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Guy MANTOVANI
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Christophe LABORDE
- 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Lilian CASONATO
- 4^{ème} Vice-Présidente : Madame Françoise FAISSAT
- 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Christian POMIES

Le contexte économique :

Les différentes crises qui se succèdent ont des conséquences certaines sur les prix des carburants, de l'énergie et des matières premières qui impactent considérablement le budget des collectivités.

Orientations budgétaires 2025 :

1) Fonctionnement

Dépenses :

- Carburant : compte tenu du contexte économique il est difficile de prévoir l'évolution des prix
- Participation à TRIGONE : La participation réclamée par TRIGONE n'est pas encore connue. Cependant, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par Bercy, passe de 59 € à 65 € HT (soit 71.50 € TTC) la tonne de déchets enfouis, à laquelle il convient d'ajouter une surtaxe de 5 € HT sur 43% du tonnage 2024 (soit 5.50 € TTC) (évolution en 5 ans : 2019 : 24€/T, 2020 : 25€/T, 2021 : 37€/T, 2022 : 45€/T, 2023 : 52€/T, 2024 : 59€/T – 2025 arriver à 65 € HT+ 5 € HT = 77 € TTC en 2025). Même si la participation au coût du traitement reste inchangée (32.5 @€ HT/hab depuis 2021), il est nécessaire de prévoir une augmentation de la participation à la gestion des déchetteries (mise aux normes, contrôle d'accès automatisé) 11.50 HT/hab et au financement des composteurs 2 € HT/hab.
- EAU : le lavage des colonnes engendre un coût supplémentaire qu'il convient de prendre en compte
- Opérations d'ordre : amortissements

Recettes :

- TEOM : Compte-tenu de l'inflation (1.7%), la participation demandée aux communautés de communes permettant de financer le service se fera, par 10 mensualités sur les bases foncières définitives 2024 augmentées de 1.7%, afin qu'elles ne soient pas contraintes d'augmenter le taux. Lorsque les bases foncières définitives seront connues, une régularisation sera faite sur les deux derniers mois de 2025.
- Redevance spéciale : malgré l'application de la loi Agec pour l'ensemble des professionnels (tri et valorisation obligatoire des biodéchets), la demande de collectes des professionnels ne faibli pas. Conformément à la délibération prise le 9 novembre 2023, le coût de collecte d'un conteneur de 770L/semaine passe de 850 € à 1 000 € (avec un maximum de 3 conteneurs par semaine).

2) Investissements

Dépenses :

- hangar pour BOM grue : 510 000 € HT
- Colonnes aériennes : 48 000 €

Recettes :

- Excédent d'investissement reporté
- FCTVA : 75 196 €
- Emprunt : pour réaliser le hangar, il sera nécessaire de réaliser un emprunt 200 000 €.
- Opérations d'ordre : amortissements

Les RAR sont les suivants :

Chapitre 21 :

- Article 2031 : 36 300 €

Structure et évolution de la dette :

Organisme prêteur	Année début	Année fin	Capital emprunté	Taux
Caisse d'Epargne (nouveaux locaux)	2011	2025	175 00.00 €	2.93
Crédit Agricole (bennes grue)	2020	2026	1 450 000.00 €	1.02
Crédit Agricole (colonnes et génie civil)	2020	2034	2 836 000.00 €	1.55

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2025	2 401 181.91	408 248.54	35 159.38	443 407.92	1 992 933.37
2026	1 992 933.37	399 272.72	29 758.90	429 031.62	1 593 660.65
2027	1 593 660.65	188 649.84	24 701.74	213 351.58	1 405 010.81
2028	1 405 010.81	191 573.91	21 777.67	213 351.58	1 213 436.90
2029	1 213 436.90	194 543.31	18 808.27	213 351.58	1 018 893.59
2030	1 018 893.59	197 558.73	15 792.85	213 351.58	821 334.86
2031	821 334.86	200 620.89	12 730.69	213 351.58	620 713.97
2032	620 713.97	203 730.51	9 621.07	213 351.58	416 983.46
2033	416 983.46	206 888.34	6 463.24	213 351.58	210 095.12
2034	210 095.12	210 095.12	3 256.47	213 351.59	0.00
Sous-total		2 401 181.91	178 070.28	2 579 252.19	
Total		2 401 181.91	178 070.28	2 579 252.19	

Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Au 01/01/2025 le SICTOM EST emploi 19 agents titulaires (dont 1 en détachement).

Emplois	effectifs	Durée hebdo	Fonctions	Grades
Directeur Technique	1	35 H	Responsabilité du matériel et du personnel, organisation du travail	Agent de Maîtrise principal
Directrice administrative, financière et juridique	1	35 H	Responsable du secrétariat et de la Comptabilité	Attaché
Adjoint administratif	1	35 H	secrétariat et comptabilité	Adjoint administratif
Adjoint technique Principal	12 (dont 1 détachement)	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique Principal
Adjoint technique	4	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique

Un des agents de Fontenilles qui devait muter au 1^{er} mai 2023 a été victime d'un accident de travail le 6 avril 2023. Il a repris le travail, mais la Communauté d'Agglomération du Grand Ouest Toulousain qui s'était engagée à l'intégrer dans ses effectifs n'a pas souhaité effectuer la mutation initialement prévue.

Deux départs à la retraite étaient prévus pour 2025, cependant les agents, bien qu'atteints par la limite d'âge ont fait valoir leur droit à poursuivre leur activité pendant un an. Les départs à la retraite ou mutation ne seront pas remplacés.

Le CIA (complément Indemnitaire annuel) valorisant **l'engagement professionnel et la manière de servir**, représente une enveloppe prévisionnelle globale est de 10 000 €. Il peut varier de 0 € au plafond annuel maximal en fonction des grades.

L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) reste inchangée (elle avait été augmentée de 35€/agent en 2022).

En ce qui concerne le temps de travail, il n'y aura pas de modification de la durée (35H hebdomadaire).